

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29/11/2018**

Date de convocation : 22/11/2018

Date de l'affichage : 22/11/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

**Nombre de conseillers en exercice : 21**

**Nombre de conseillers présents : 11**

Présents : BALLAND Alain, CHAUDAT Philippe, CHOSSON Jean-Elie, CUCHET Jocelyne, DONIN Patrice, DUFOUR Jérôme, DULLIAND Hervé, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel.

Excusés : AUGER Denis (procuration donnée à BALLAND Alain), BOISSE David, BOUDIN Jean-Jacques (procuration donnée à LANTRAN Pascale), CORTINOVIS Jeanine (procuration donnée à CUCHET Jocelyne), GENOIS Aline (procuration donnée à DUFOUR Jérôme), LABOURE Mélanie.

Absents : BILLON David, CALEN Pierre, GARIN Yannick, GEORGE Agnès,

Secrétaire de séance : DUFOUR Jérôme

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/09/2018** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 06/09/2018. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de valider ce compte-rendu. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve le compte-rendu du 06/09/2018.

### **2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018, les compétences suivantes ont été restituées par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à ses communes membres :

- Epicerie VIVAL de Cormaranche-en-Bugey
- Parc des tarpans à Tavassieu
- Partenariat avec l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)
- Cinéma Novelty
- Salle d'animation culturelle et de développement touristique de Thézillieu
- Petite enfance
- Espace comté d'Aranc
- Salle polyvalente de Corlier
- Contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Subventions à certaines associations
- Education musicale dans les écoles et établissements de soins
- Aéroport de Corlier
- Château de Champdor
- Accompagnement, développement et modernisation de l'activité hospitalière

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté, lors de sa réunion du 06 novembre 2018, un rapport portant sur les charges restituées aux communes au titre de ces compétences. Ce rapport doit désormais être approuvé par les conseils. Ce rapport a été transmis pour approbation aux communes le 13 novembre 2018.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE, à L'UNANIMITE, le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

**3/ Dissolution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les compétences eau et assainissement seront transférées à Haut Bugey Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans ce cadre, il convient

- de prononcer la dissolution du budget annexe eau-assainissement de la Commune au 31 décembre 2018
- d'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires de ce budget dans les comptes de Haut Bugey Agglomération
- d'aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 7 voix pour et 5 abstentions :**

- PRONONCE la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement/du budget annexe eau-assainissement au 31 décembre 2018
- AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans les comptes de Haut Bugey Agglomération
- AUTORISE Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

**4/ Produits irrécouvrables au budget eau-assainissement pour un montant de 477.69 €**

Monsieur le maire soumet l'état des produits irrécouvrables au budget eau-assainissement établi par Madame La Trésorière et demande au Conseil Municipal de constater et de faire procéder à son mandatement :

**BUDGET EAU 477.69 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le montant de 477.69 € et demande à ce que soit procédé à son mandatement.

**5/ Arrêt du projet d'élaboration du PLU et Bilan de la concertation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe.

Il rappelle les motifs et les objectifs de cette élaboration prise lors de la séance du 18 février 2016 :

- mettre en conformité le document d'urbanisme avec les enjeux des lois Grenelle I et II,
- Préserver l'alimentation en eau potable,
- Pérenniser l'activité économique,
- Conforter le pôle de tourisme et de loisirs,
- Articuler développement de la commune et préservation de la qualité architectural du bâti.

Lors de cette même séance, des modalités de concertation ont été définies :

- a minima une communication auprès des habitants sur l'avancée du projet via le bulletin d'information municipal pour chaque grande phase de l'élaboration : diagnostic, padd, orientations d'aménagement et de programmation, zonage et règlement ;
- la mise à disposition en mairie et sur le site internet des documents validés constitutifs du PLU ;
- la possibilité pour toute personne qui souhaite s'exprimer sur le PLU d'écrire à Monsieur le Maire ;
- L'organisation d'au moins une réunion publique ;

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L 103-6 du Code de l'Urbanisme dont a fait l'objet l'élaboration du PLU, lors de l'arrêt projet du PLU, il faut tirer le bilan de cette concertation, c'est-à-dire qu'à partir de ce moment, il n'est plus possible d'intégrer des remarques sur le registre ou recevoir des courriers, etc. Les futures demandes devront se faire au moment de l'enquête publique.

Monsieur le Maire précise que les modalités de concertation ont été respectées. Tous ces éléments sont précisés dans le bilan de la concertation.

Monsieur le Maire explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Monsieur le Maire présente le contenu du dossier du projet de PLU :

- Le rapport de présentation
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document graphique du règlement (plan de zonage)
- le règlement
- les orientations d'aménagements et de programmation (OAP)
- les pièces annexes du PLU (servitudes, plan d'eau potable, etc.)

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) comporte les objectifs suivants :

- maintenir un développement cohérent des deux bourgs
- améliorer le fonctionnement communal
- encourager le dynamisme local
- mettre en valeur le caractère patrimonial du village
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la commune
- assurer la sécurité de la population face aux risques

Monsieur le Maire rappelle que ce PADD a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal le 9 novembre 2017.

Après ce débat du PADD, la commune a saisi l'autorité environnementale, Cette dernière a rendu son avis le 13 mars 2018 sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale, Que cette évaluation environnementale a été réalisée et elle sera incluse dans le dossier de PLU.

#### **Après avoir entendu l'exposé du Maire,**

Vu la délibération du 18 février 2016 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,  
Vu la phase de concertation menée en mairie, du 18 février 2016 jusqu'à ce jour,  
Vu le débat du PADD organisé le 9 novembre 2017,  
Vu le bilan de la concertation,  
Vu le projet d'élaboration plan local d'urbanisme;

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

- tire le bilan de la concertation (annexé à la présente délibération)
- arrête le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et comportant l'évaluation environnementale et de sa mise œuvre,
- précise que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis :
  - aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration (articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du code de l'urbanisme).
  - aux autres personnes publiques pour avis obligatoire (articles R. 153-6 et L. 153-18 du code de l'urbanisme).
  - aux personnes publiques qui en ont fait la demande (articles L. 132-9 et L. 132-13 du code de l'urbanisme).
  - aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande.
  - à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – CDPENAF au titre du L 151-12 et 13 du Code de l'Urbanisme,
  - à l'autorité environnementale

#### **6/ Aide au financement du Fond de Solidarité Logement**

Monsieur le Maire explique que ce fonds a vocation à apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation justifie une solidarité départementale de la part des collectivités et organismes en charge de ces questions.

Cette aide permet de contribuer à résorber une dette de loyer pour favoriser une reprise de paiement de loyer courant ou d'accéder à un logement et de régler les dépenses qui y sont liées.

Pour s'assurer de la bonne utilisation de ces fonds, la commune est systématiquement invitée aux réunions des Commissions Logement Territorialisées (C.L.T) où sont examinés les dossiers relevant de notre commune.

C'est dans cette perspective que le département via son Président, Jean DEGUERRY, sollicite une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant en insistant sur le fait que le FSL aide des familles qui, à défaut solliciteraient le CCAS.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve** la contribution de 0.30 € par habitant au titre de la contribution au FSL.

**7/ Décision modificative au budget Eaux Assainissement**

Monsieur le Maire explique que certains crédits inscrits au budget primitif 2018 se révélant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le **transfert des crédits** suivants :

**BUDGET EAUX-ASSAINISSEMENT**

**Fonctionnement**

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>CHAPITRE 14</b> Article 706129 : + 174.00€ Article 701249 : + 521.00€	<b>CHAPITRE 70</b> Article 7011 : - 695 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** ce transfert de crédits

**Informations diverses :**

- ❖ **La réfection du toit de l'église** est achevée.
- ❖ **Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la traversée de Corcelles** : le premier tiers du chantier est terminé, il a été réalisé par l'entreprise DUMAS TP.
- ❖ **Le Téléthon 2018** se traduira cette année par la vente de diots et tartiflettes sur les deux communes déléguées. Une animation est prévue avec la Team Willow sur la place de l'église ainsi qu'une animation jeux de société à la Salle des Fêtes de Champdor.
- ❖ **Noël** :
  - La Fête de Noël de l'école de Champdor aura lieu le vendredi 21/12/2018 à la salle des Fêtes.
  - Le Sou des Ecoles de Corcelles vendra des parts de tartiflette et accueillera le Père Noël avec les enfants de l'école à partir de 18h ce Samedi 22/12/2018.
- ❖ **11 Novembre** :

Le DREFFIA a proposé à l'occasion de la célébration du 11 novembre, une exposition qui s'est tenue du 14 au 18 novembre à la salle des fêtes de Champdor. Cette exposition a été visitée par 628 personnes dont 336 scolaires du Plateau.

Le public a apprécié cette exposition ainsi que le film qui y était projeté. Les commentaires dans le livre d'or ont été nombreux et élogieux. Ce fût une belle exposition qui a bénéficié d'une fréquentation importante pour une commune de notre taille.
- ❖ **Bibliothèque de Champdor** :
  - le 8 décembre sera proposée une matinée dédicaces avec nos deux auteurs locaux, Laurine LEOST pour « Enfermés sur cette île » et Joël BRUNET pour « Bugey Sauvage ».
  - D'autres animations sont prévues dont la fabrication d'un carnet de voyage le 22/12/2018
- ❖ **Le bulletin communal** est en cours de bouclage il devrait être distribué dans les boîtes aux lettres avant les vœux de la commune prévus le 19 janvier à 11h à la salle des fêtes de Corcelles.
- ❖ **Ecoles** : La commune a reçu un appel de Mr SIREIX au sujet des effectifs 2019 et leur évolution. Il y a en filigrane de cette question, la suppression des postes d'instituteurs en zone rurale pour les affecter en zone prioritaire dans le cadre du dispositif de dédoublement des classes. D'autre part Monsieur l'inspecteur a annoncé qu'à partir de la rentrée 2019-2020 il n'y aurait dans les communes nouvelles plus qu'une seule entité scolaire. Pour l'instant ce sont encore les maires qui décident.

**Fin de la séance à 22h30**

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND